



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20250414-2025-14-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025

N° 2025-14**DÉCISION DU MAIRE****ADOPTANT le marché de matériels pour LA CANOPEE**

Madame le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales relatif à la délégation d'attribution(s) du conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2024-38 du conseil municipal en date du 14 Juin 2024 donnant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire ;

Considérant la nécessité d'acquérir pour le bon fonctionnement du bâtiment « LA CANOPEE » un ensemble de cylindres électroniques permettant de poursuivre le déploiement homogène du schéma directeur des accès électroniques aux bâtiments communaux ;

Considérant que l'ensemble du dispositif actuellement installé dans les bâtiments communaux est fourni par le seul fabricant « SIMONS VOSS » ayant un unique distributeur agréé, la société FOUSSIER ;

Considérant l'impossibilité de faire cohabiter de façon efficace et rationnelle le système/dispositif préexistant avec un autre produit (ce qui impliquerait une « double gestion » et l'investissement dans un 2^{ème} logiciel de gestion) ;

Considérant par suite, l'utilité de se rapprocher de la Société FOUSSIER, dans le cadre d'une consultation négociée, sans publicité ni mise en concurrence, afin d'obtenir une harmonisation du parc « serrures pilotées » et de permettre une facilité et sécurité de gestion ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : d'attribuer le marché à la Société FOUSSIER, qui consent à distribuer les pièces fabriquées par la Société SIMON VOSS et nécessaires au bâtiment « LA CANOPEE », conformément aux conditions stipulées dans les pièces contractuelles dudit marché, pour un montant de 39.128,91 € H.T.

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent acte.

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.

Communication sera donnée au conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

A L'Horme, le 14 avril 2025

Madame le Maire

Audrey BERTHEAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20250414-2025-14-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025



Mairie de L'Horme

Cours Marin - BP 10
42152 L'Horme

Tél. 04 77 22 12 09

mairie@ville-horme.fr
www.ville-horme.fr

